

## PRÉSENTATION ET PROCÉDURE VAE

Reconnue par le Code du travail, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de **faire reconnaître son expérience**. Cette expérience peut être liée à une activité professionnelle, ou bénévole, à l'exercice de responsabilités syndicales ou électives, au statut de sportif inscrit sur les listes « haut niveau » ou bien encore issue du volontariat (exemple, service civique).

La démarche de VAE permet d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience, et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue, mais selon d'autres modalités que l'examen.

La VAE se compose de **2 parties** : la recevabilité (partie 1) et le dossier VAE (partie 2).

Une priorité fédérale est de valoriser les compétences de nos bénévoles, ainsi que l'évolution des enseignants de la filière fédérale actifs, notamment les animateurs fédéraux (anciennement CFEB) vers le premier niveau de diplôme professionnel : le CQP MAM. Une autre priorité fédérale est de relayer l'ascension professionnelle, notamment via la formation tout au long de la vie, vers les diplômes d'Etat : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.

Voici les **conditions à remplir** pour se présenter aux diplômes par la voie de la VAE :

– *Justifier d'au moins 1607 heures (volume correspondant à la durée du travail annuelle) d'activités de toute nature, exercées de façon continue ou non, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec la qualification professionnelle pour laquelle la demande est déposée (cf. article R335-6 du code de l'éducation).*

**Attention : L'exigence de rapport direct entre l'expérience de 1607 heures et le contenu de la certification est plus élevée pour le DESJEPS.**

– *Posséder les exigences préalables à la certification : PSC1 ou équivalent, 18 ans, grade minimum de 1<sup>er</sup> dan ou de 2<sup>ème</sup> dan, certificat médical valide et conforme cf pré requis de la formation envisagée.*

### **Partie 1 « Recevabilité » :**

Il s'agit d'un dossier administratif où le candidat présente les attestations de ses expériences, quantifiées et validées par la ou les associations, structures, entreprises auprès desquelles il a exercé. Les justificatifs des exigences préalables doivent être joints au dossier.

Nous vous conseillons de vous rapprocher du service formation de la FFJDA afin d'évoquer votre projet.

Le dossier du CQP MAM vous sera délivré par la fédération, 50 euros de frais de dossier.

Envoyez l'ensemble à la FFJDA au moins 3 mois avant la date de l'examen du centre national d'examen VAE que vous avez choisi.

Pour les diplômes d'état : BPJEPS DEJEPS DESJEPS veuillez-vous rapprocher de la DRAJES de rattachement (domicile), le retrait du dossier est gratuit.

**Attention : les formes, procédures et délais peuvent varier selon le diplôme ou le territoire, et la DRAJES de rattachement (liée au domicile du candidat) peut être différente de la DRAJES de certification (au choix du candidat)**

Le retour de recevabilité indiquera si le dossier est conforme ou non conforme.

S'il est non conforme deux possibilités : demande complémentaire et/ou de régularisation, ou bien, rejet de la demande.

S'il est conforme, un avis ou une attestation de recevabilité est délivré par la DRAJES (pour les diplômes d'état) ou par la CPNEF de la branche professionnelle sport pour le CQP MAM.

Cette dernière est valable sans limite de temps, tant que le diplôme est inscrit au RNCP.

À la suite de cela, débute la phase rédactionnelle de la partie 3 « dossier VAE ».

De plus, le candidat est informé sur les dates et lieux des jurys et sur les possibilités d'accompagnement.

## Partie 2 « Dossier VAE » :

Il s'agit de la description et de l'analyse des expériences du candidat, de manière à mettre en avant les acquis du candidat correspondant aux compétences attendues du diplôme.

Le candidat doit remplir cette deuxième partie pour :

- Exposer son parcours et ses motivations avec un CV possible en annexe ;
- Répertorier dans l'expérience les activités exercées dans les fonctions ;
- Choisir et approfondir des pratiques expérimentées et des compétences acquises en rapport avec les compétences énoncées dans le référentiel du diplôme.
- Décrire et analyser 6 à 8 expériences en couvrant tous les champs des UC postulées et au niveau des exigences du jury. En cas de demande partielle pour un diplôme d'Etat, vérifier les quotités exigibles auprès de la DRAJES de certification

Pour le CQP MAM : une fois le dossier rempli renvoyez-le à l'une des ligues organisatrices au moins 2 mois avant la date d'examen du centre national d'examen VAE du CQP que vous avez choisi en y joignant un chèque d'un montant de 200 euros à l'ordre de la Ligue organisatrice de l'examen.

Pour les diplômes d'État :

Cas de demandes partielles : une fois le dossier rempli renvoyez-le à la DRAJES de certification au moins 2 mois avant la date d'examen du diplôme que vous demandez.

- CQP MAM : possibilité de décrire et analyser uniquement les expériences liées aux UC demandées.
- Diplômes d'État : possibilité de décrire et analyser, après validation par la DRAJES de certification, un minimum de 2 expériences.

Veillez à vérifier en amont auprès de chaque DRAJES les formes exigées, procédures requises et délais impartis.

Les candidats licenciés FFJDA auront la possibilité de se faire accompagner durant cette partie 2 de la VAE. **L'accompagnement** garantit une qualité dans le suivi et dans la production du travail car il est prodigué par des experts formés pour cette démarche. L'accompagnement allie partage (organisation de séances collectives) et proximité (les accompagnateurs sont issus de la zone géographique de l'accompagné).

Les formules d'accompagnement pour le CQP :

- **Forfait 1** : 1h de positionnement + 5h d'accompagnement = 450 €.
- **Forfait 2** : 1h de positionnement + 12h d'accompagnement = 650 €.
- **Forfait 3** : 1h de positionnement + 20 h d'accompagnement = 850 €.

Les formules d'accompagnement pour les diplômes d'état :

- **Forfait 1** : 1h de positionnement + 5h d'accompagnement = 400 €.
- **Forfait 2** : 1h de positionnement + 12h d'accompagnement = 750 €.
- **Forfait 3** : 1h de positionnement + 24 h d'accompagnement = 1230 €.
- **Forfait 4** : 1h de positionnement + 48 h d'accompagnement = 2400 €.

Ces volumes horaires et tarifs incluent la préparation à l'entretien et les 200 € de présentation à l'examen pour le CQP MAM (gratuit pour les diplômes d'Etat) et sont indifférenciés par rapport au diplôme postulé (CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).

☐ L'accompagnement est éligible aux dispositifs de financement public sous réserve de certification QUALIOPI de l'organisme de formation porteur. Il est aussi éligible au CPF.

### **Partie 3 Entretien avec le jury VAE :**

Article L333-5 du code de l'éducation ; « le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien avec ce dernier »

Dans un premier temps le jury formule un avis favorable / réservé / défavorable après lecture du dossier.

En complément de l'instruction du dossier, vous serez convoqué(e) à un entretien d'explicitation avec le jury, au cours duquel vous pourrez justifier vos expériences décrites. Cet entretien est obligatoire (A Article L333-5 du code de l'éducation).

A l'issue de l'entretien avec le candidat, et après délibération, le jury formule un avis favorable / défavorable qui sera soumis à l'approbation du jury plénier de la session d'examen.

**Attention : tout candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour un même diplôme.**

### **Accessibilité :**

Notre formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap selon certaines modalités. Nous vous proposons donc de nous contacter en amont afin de convenir d'un rendez-vous lors duquel nous discuterons des possibilités d'aménagement de votre parcours.

Contact de nos référentes handicap :

Lucie DUPIN : [lucie.dupin@ffjudo.com](mailto:lucie.dupin@ffjudo.com)

Gabrielle DENIS : [gabrielle.denis.idf.ffjudo@gmail.com](mailto:gabrielle.denis.idf.ffjudo@gmail.com)

### **Statistiques :**

100% des stagiaires sont satisfaits de la VAE et la recommandent\*  
1 échec sur la saison 2023/2024\*\*

\*sur le nombre de réponses obtenues

\*\* sur un stagiaire accompagné

